

## Aide au répit administratif

### Le bilan 2024 conforte et démontre la pertinence du dispositif

Communiqué de presse  
17/07/2025

L'aide au répit administratif a été créée par la MSA suite aux mobilisations agricoles de 2024. Elle renforce ainsi les dispositifs du plan de prévention du mal-être agricole développé par la MSA, lequel s'inscrit par ailleurs dans le périmètre des travaux de la Grande cause nationale santé mentale.

L'aide au répit administratif vise à prévenir l'épuisement professionnel, en apportant un soutien concret aux exploitants dans la gestion de leurs démarches. Elle permet le financement par la MSA de prestations ponctuelles réalisées par des assistantes et assistants administratifs, qui interviennent directement sur l'exploitation.

Le bilan des premiers mois de mise en œuvre de l'aide au répit administratif, déployée par 30 caisses de MSA en 2024 lors d'une première phase expérimentale, démontre toute la pertinence de ce dispositif. L'expérimentation de l'aide au répit administratif se poursuit en 2025.

#### Bilan de la première phase expérimentale, du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2024

##### Au total, ce sont :

- 400 exploitants bénéficiaires ;
- Un montant moyen de 1 270 euros par prestation, pris en charge par la MSA ;
- Un budget total de 845 000 euros de prestations financées par la MSA.

##### Les filières les plus représentées parmi les bénéficiaires de l'aide au répit sont les suivantes :

- 45% - élevage bovin et ovin, viande et/ou lait ;
- 24% - horticulture ;
- 8% - élevage de petits animaux ;
- 7% - maraîchage ;
- 7% - équidé ;
- 6% - viticulture ;
- 3% - autres filières.

##### Trois types de prestations ont été sollicitées à hauteur de :

- 71% - Secrétariat administratif (gestion de factures, paiements, courriers, tri des documents, etc.) ;
- 15% - Obligations réglementaires (registre d'élevage, déclaration des revenus professionnels MSA, soutien à la demande de prise en charge de cotisations, etc.) ;
- 14% - Soutien au numérique (formation à l'utilisation d'ordinateur, outil bureautique).

Deux ou trois services ont pu être cumulés dans certains cas particuliers.

Les caisses de MSA se sont appuyées sur leurs partenaires, ainsi que diverses structures et entreprises de secrétariat spécialisées dans le domaine agricole pour assurer ces prestations.

Afin d'évaluer la pertinence du dispositif, son efficacité et son impact sur l'accompagnement social global, la Caisse centrale a mené une **étude qualitative** en collaboration avec un cabinet indépendant, et interviewé :

- 22 bénéficiaires, aux profils variés (*localisation, activité, type d'aide, âge, secteur d'activité*) ;
- 19 travailleurs sociaux de la MSA ;
- 19 partenaires.

Trois grands enseignements se dégagent de cette étude, réalisé au début de l'année 2025 sur les prestations versées en 2024.

### → Des bénéfices immédiats et tangibles

Résorption des retards administratifs, réorganisation documentaire, restauration des liens avec les institutions (banques, centres de gestion, impôts...), etc. L'intervention directement sur l'exploitation facilite une approche personnalisée, renforçant la confiance des exploitants, leur sentiment de maîtrise et leur autonomie grâce à l'acquisition d'outils simples (tri, classement, etc.). **Ce temps dédié favorise une reprise en main progressive, en encourageant l'autonomisation administrative grâce à la transmission d'outils et méthodes de gestion, et en facilitant le recours à une prestation adaptée.**

*« Ce dispositif est le maillon qui manquait : entre ce que fait le comptable et ce que peut faire le travailleur social, il y avait un vide. Ce soutien administratif débloque enfin les situations. »*

L, assistante sociale de la MSA Côtes-Normandes.

### → Un dispositif innovant aux sources d'un facteur de mal-être

L'évaluation de l'expérimentation confirme la pertinence de l'aide au répit administratif **face à une surcharge administrative devenue un facteur majeur de mal-être et un symptôme pour les exploitants agricoles**. Ce dispositif vient en complément des modalités d'accompagnement social existantes, en apportant une réponse concrète, structurée et opérationnelle. Les professionnels de la MSA soulignent qu'il constitue un outil complémentaire indispensable à l'accompagnement global des assurés en situation de fragilité.

*« Je n'ai pas parlé de l'aide au répit administratif dans mon cercle professionnel. Aujourd'hui, j'ai honte. Normalement, en qualité d'exploitant, j'aurais dû savoir gérer les papiers. Je devrais me débrouiller seul. »*

H, 51 ans, exploitant laitier bénéficiaire de l'aide au répit administratif.

### → Un cadre rassurant d'intervention

**La relation tripartite entre le travailleur social, le prestataire et le bénéficiaire constitue un cadre efficace et rassurant.** Elle garantit une mise en œuvre rapide et une bonne coordination entre les actions sociales et administratives. Le prestataire, tiers neutre, joue un rôle clé dans l'acceptabilité de l'intervention et permet au travailleur social de recentrer son action sur les autres aspects du mal-être de l'assuré.

*« Ce qui est le plus satisfaisant, c'est de se sentir écoutée, soutenue et accompagnée, en plus de l'aspect administratif pour lequel j'ai été aidée. »*

F, 52 ans, éleveuse bénéficiaire de l'aide au répit administratif.

Pour plus d'informations sur l'aide au répit, rendez-vous sur [msa.fr](https://msa.fr)

### A propos de la MSA :

La MSA, deuxième régime de protection sociale en France, verse 32,5 milliards de prestations en santé, famille, retraite, accidents du travail et maladie professionnelle, à 5,1 millions de bénéficiaires issus du monde agricole (exploitants, salariés, employeurs de main-d'œuvre et leurs familles). Particulièrement engagée sur les territoires, la MSA développe de nombreuses actions au plus près des populations rurales. Ainsi, plus de 600 travailleurs sociaux et 10 000 salariés des 6 associations développées par la MSA et relevant de l'économie sociale et solidaire contribuent toute l'année au développement de la solidarité, du dynamisme et de l'attractivité des territoires ruraux.

La MSA est également un régime de protection sociale démocratique. Elle vient d'élire en 2024 ses 13 000 délégués bénévoles, qui incarneront au cours des 5 prochaines années de leur mandat un rôle de vigie, de sentinelle et d'impulseur, d'actions locales au bénéfice de leurs territoires.